

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 19 février 2024**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	12

L'an deux mille vingt-quatre le 19 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVEC Jean	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	DEBAILLEUL Delphine	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	OGER Isabelle	VIEIRA Christophe
GUINDT Philippe	REUTER Olivier	WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme                      donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

2024 - 819 Encaissement d'un chèque GROUPAMA, sinistre d'un candélabre sis 7 rue principale

Un sinistre en date du 20 octobre 2023 a été déclaré à GROUPAMA suite au lampadaire devant le 7 Rue Principale endommagé par un véhicule identifié ;

Une expertise a eu lieu le 28 décembre 2023 ;

M. le Maire a transmis à Groupama un devis de la société CITEOS de 4 598,65 € H.T. (5 518,38 € TTC) daté du 09/11/2023 n° 823-248.

Groupama propose à titre d'indemnité un règlement de 4 082,49 €, déduction faite de 1 185,89€ qui seront réglés sur présentation d'une facture (avant le 20/10/2025) et d'une franchise de 250,00€ qui sera versée par Groupama après paiement par l'assureur de la partie adverse ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs, accepte **autorise** le Maire à encaisser :

- un chèque n° 0358569 émis par GROUPAMA tiré sur la BNP PARIBAS du 22 janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 22 février 2024

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 22/02/2024

Le Maire,

